



## Conditions de livraison

Prix:	Les prix sont net et exclusif T.V.A. et appliquent sur commandes livrés du 1 <sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 Décembre 2010. Agrilight se réserve le droit de modifier les prix par la publication d'une nouvelle liste de prix.
Conditions de paiement:	Les factures doivent payer par le client selon le conditions de paiement qui sont indiqué dans le facture. En l'absence d'un système spécifique, le client doit payer les facture dans trente jours suivant la date de facturation. Le client ne peut prétendre à aucune compensation ou de suspendre un paiement.
Delai de livraison	Agrilight® n'est pas responsable pour un délai de livraison plus long à condition que le retard est causé par des circonstances qui sont imputables à ses fournisseurs. Dans les quelques cas, Agrilight® informe le client le plus rapidement que possible et fera des efforts raisonnables pour limiter le retard le plus possible. En outre Agrilight a le droit de suspendre immédiatement le livraison, une fois que le client est en défaut sur ses obligations.
Conditions de livraison	Départ Usine. Commandes en dessous de €250,00, charge additionnelle de €15,00


Tous les livraisons sont faits avec application des conditions de livraison de «Metaalunie» et les conditions supplémentaires de garantie et livraison de Agrilight®



## Conditions de garantie :

1. S'il apparaît que votre produit fonctionne mal, même si vous l'avez utilisé et installé en accord avec la notice de montage et d'installation, dans un an après la date d'achat, ce produit sera réparé gratuitement ou remplacé. Pour avoir droit à cette garantie le client doit renvoyer le produit avec la facture correspondante avant la fin de la période de garantie d'un an à Agrilight b.v.
2. Dans les 30 jours après avoir constaté le non-fonctionnement le produit doit être retourné à Agrilight b.v. pour vérification.
3. Le produit doit être renvoyé franco avec le nom du projet au regard de:  
Agrilight b.v.  
t.a.v. Serviceafdeling  
Vlotlaan 412  
2681 TV Monster  
Pays-Bas
4. Avec les pièces remplaçantes envoyé par Agrilight b.v. vous recevrez une facture. Cette facture sera créditée au moment que la vérification confirme que le non-fonctionnement est résolu sous garantie.
5. Si Agrilight n'a pas reçu de retour le produit défectueux dans les 30 jours, la facture de garantie sera traitée comme facture de vente. La facture devra être régler à Agrilight b.v. dans les 30 jours qui suivent.
6. La garantie ne se rapporte pas aux situations ci-dessous, pour lequel les frais seront facturés au client au cours de la période de garantie:
  - a) Les défaillances ou les dommages par suite de l'incendie, des tremblements de terre, des inondations, de la foudre, d'autres catastrophes nature, de la pollution de l'environnement et des problèmes avec l'alimentation du courant.
  - b) Les défaillances par suite de sable, la boue etc. venue dans le coffret du produit.
  - c) Les défaillances ou les dommages par suite du transport, des accidents, des choques etc. après l'achat et la livraison du produit par Agrilight b.v.
  - d) Les défaillances par suite d'un stockage négligente, d'un entretien inexacte, etc.
  - e) Les défaillances par suite d'une utilisation inexacte (comme p.ex. une application qui n'est pas mentionnée dans la notice d'installation et de montage, etc.)
  - f) Les défaillances par suite des réparations ou des modifications.
  - g) Quand la facture n'est pas présentée avec le produit défectueux
  - h) Quand il y a des modifications dans la date d'achat ou le nom du client introduit sur la facture.
7. La responsabilité d'Agrilight b.v. dans le cadre de cette garantie, reste restreinte à la réparation ou le remplacement du produit. Agrilight b.v.





n'accepte aucune responsabilité pour les dommages indirecte résultant des produits éventuellement défectueux. Les frais de démontage ou de montage et les possibles frais de déplacement et de séjour ne sont pas pour le compte d'Agrilight b.v.

8. Les dommages de transport et les livraisons incomplètes doivent être communiqués à Agrilight b.v. dans un délai de 5 jours ouvrables. La mention hors ce délai ne compte pas pour la garantie.

### **Garantie sur les ampoules**

1. Les ampoules et LED fournies par Agrilight b.v. sont couvertes par la garantie d'un an.
2. la garantie n'est valable qu'en cas d'utilisation normale dans des conditions de fonctionnement normales en ce qui concerne la tension/ le courant et la fréquence.
3. Pour tous les ampoules fournies par Agrilight b.v. il faut compter 1% de défaillance par 1 000 heures de fonctionnement.
4. Par rapport à l'AgriLED ® un défaut ou un endommagement à moins de 2 LED's par LED-bande on devient voir comme un défaut esthétique que ne soit pas comprise d'usage normal de luminaire.
5. Les ampoules qui font l'objet d'une défaillance prématurée au cours de la durée du contrat de garantie seront à nouveau livrées par Agrilight b.v. Les ampoules dont la défaillance est due à des influences externes anormales, à une rupture de l'ampoule externe suite à un choc thermique ou en conséquence d'un vol ne peuvent pas faire l'objet d'un remplacement.
6. La garantie ne s'applique pas en cas de défaillance de ampoules utilisées dans des systèmes qui ne sont pas appropriés conformément aux normes IEC pour les types de ampoules utilisés.

### **Tolérance et vieillissement à l'égard du rendement lumineux des lampes utilisées**

L'ampoule fera l'objet d'un vieillissement dû à l'usage et produira moins de lumière au fur et à mesure que le nombre d'heures de fonctionnement augmentera. La baisse du rendement lumineux est renforcée par une tension d'alimentation dépassant la valeur nominale.